

Mairie de Malataverne
Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du mardi 28 janvier 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Procurations : 2

Absents excusés : 2 absents non excusés : 3

Date de la convocation : le 20 janvier 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, JAILLON Marion, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, PASTOUREL Hélène, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, ROUVEURE Pascal, SECARD Marie.

Procurations : DECHILLY Emilie donne pouvoir à CHARMASSON Laurence, Pascal ROUVEURE donne pouvoir à Véronique ALLIEZ.

Absents excusés : Pascal ROUVEURE et Emilie DECHILLY.

Absents non excusés : Pierre BEY, Archange GLAUDIO, Samuel COURBIERE.

Secrétaire de séance : SECARD Marie

1-25-03 Renforcement du réseau BT à partir du poste LES JOANINS par mutation

Madame le Maire donne la parole à Monsieur David DURAND-ESPIC adjoint aux travaux et à l'environnement concernant le renforcement du réseau BT à partir du poste LES JOANNINS.

Le SDED propose la délibération suivante sur la commune pour un renforcement de réseau aux JOANNINS.

Le conseil Municipal prend connaissance du plan de situation (projeté en séance) ainsi que de la proposition du SDED en ces termes.

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste MONTCHAMP	
Dépense prévisionnelle HT	98 353.07 €
dont frais de gestion : 4 683.48 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	98 353.07 €
Participation communale	Néant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur David DURAND-ESPIC, adjoint

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 28 janvier 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.

Affiché le : 28 janvier 2025

Le Maire,
Véronique ALLIEZ

